



8ème CHALLENGE DU PECQ AU FLEURET



Dimanche 8 mars 2009

Benjamines : Rencontre par équipe de 2

Benjamins : Rencontre par équipe de 3

Président : M. JOUVE Stéphane

Maîtres d'Armes : M. MOFLEH Marc et M. BROUSSE Hugo

Union Sportive de Pecq

Section Escrime

3 bd de la libération 78230 LE PECQ

Site : <http://www.uspecqescrime.fr>

E-mail : uspecrime@live.fr

Téléphone : 01-39-76-51-31 Télécopie : 01-39-76-58-78

REGLEMENT

ARTICLE 1

CATEGORIES

Benjamins (année de naissance 1996 ou 1997) : par équipe de 3.
Un pupille 2 (année de naissance 1998) autorisé par équipe.

Benjamines (année de naissance 1996 ou 1997) : par équipe de 2.
Une pupillette 2 (année de naissance 1998) autorisée par équipe.

Les équipes mixtes seront autorisées et tireront en garçons.

ARTICLE 2

DATE ET LIEU

Dimanche 8 mars 2009 - Gymnase MARCEL VILLENEUVE
1 bd de la libération 78230 Le Pecq

ARTICLE 3

HEURES LIMITEES D'ENGAGEMENT

	Benjamines	Benjamins
Appel :	11h00	9h00
Scratch :	11h15	9h15

La licence d'escrime 2009 en règle, sera exigée lors de l'engagement.

ARTICLE 4

DROITS D'ENGAGEMENT

Afin de faciliter les procédures d'inscription, nous vous demandons de bien vouloir inscrire les équipes en ligne au plus tard le vendredi 6 mars 2009 sur le site : <http://www.uspecqescrime.fr>

Ouverture des inscriptions en ligne le 9 février 2009.

Les inscriptions en ligne seront confirmées lors de l'appel.

Il demeure possible d'effectuer les inscriptions sur place

	Benjamines par équipe de 2	Benjamins Par équipe de 3
Inscription en ligne	16 euros	24 euros
Inscription sur place	18 euros	27 euros

ARTICLE 5

FORMULES

Benjamins par équipe de 3 : relais à l'Italienne
Un tour de poule en relais à l'Italienne en 12 touches
Puis élimination directe en 36 touches.

Benjamines par équipe de 2 : relais à l'Italienne
Un tour de poule en relais à l'Italienne en 8 touches
Puis élimination directe en 16 touches.

ARTICLE 6

ARBITRAGE

Rémunération des arbitres avec un repas offert.
Il est demandé au club qui engage deux équipes, la présentation d'un arbitre pour la compétition.

ARTICLE 7

MATERIEL

Tenue réglementaire F.F.E. avec sous-cuirasse de Protection 350N.
Fleuret électrique lame n°2 / poignée droite obligatoire.

ARTICLE 8

RECOMPENSES

Les huit premières équipes masculines seront récompensées.
Les quatre premières équipes féminines seront récompensées.

ARTICLE 9

LITIGES

Le directoire technique se réserve le droit de modifier tout règlement et tranchera tous litige selon le cas.

ARTICLE 10

RESPONSABILITE ET SECURITE

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident, vol ou détérioration des matériels pendant la compétition.
L'engagement entraîne l'approbation du présent règlement.

ARTICLE 11

BUFFET

Un buffet sera ouvert dès le début de la compétition. Vous y trouverez des boissons chaudes et froides, des viennoiseries et des sandwiches pendant toute la durée de la compétition.